Image not found or type unknown

Perte documents et destruction bien en cas de sinistre

Par **lizzy**, le **29/09/2011** à **09:17**

Bonjour,

je souhaite savoir comment cela se passe en cas de sinistre si nos papiers administratifs sont détruits (documents santé, factures, documents vie professionnelle... et tous les documents que nous sommes censés conserver).
Doit on faire des photocopies à conserver ailleurs ou des scans ou bien y a t-il des solutions prévues dans ce cas ?

Aussi, faut il avoir des photos de ce que l'on possède ?

Merci d'avance car malgré des recherches je n'ai pas trouvé de réponses.

Par **lizzy**, le **03/10/2011** à **09:04**

Personne pour me répondre?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés